COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Droit, Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2021-2022

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 13 décembre 2021 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Justice, Procès et Procédures, parcours Contrats et responsabilités** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022

Président/e : Charlotte DUBOIS, Professeur

Membres :
Aurélie Cappello, Maître de conférences
Lucie Watrin, Professeur

Article 2 :

Le Doyen de l'UFR DSEP est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 27 janvier 2022

Le Doyen de l'UFR DSEP

Alexis MAGES